## Motion Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC – Augmenter le pouvoir d'achat des contribuables vaudois par une baisse d'impôts de 3 points

## Texte déposé

Depuis plus de treize ans, les contribuables vaudois ont participé activement à la réduction de la dette, aux investissements nécessaires à notre canton, à la hausse des prestations sociales et de santé, ainsi qu'à renflouer la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Le Conseil d'Etat a bouclé les comptes 2017 avec un bénéfice de 147 millions. Pourtant, l'impôt sur les personnes physiques a progressé de 610 millions en cinq ans.

Dans ce contexte, il est indispensable que les contribuables recueillent eux aussi les fruits de la bonne santé financière de notre canton. En effet, nous estimons nécessaire et justifié qu'ils bénéficient enfin d'une baisse d'impôt.

Les signataires de la présente motion demandent que le Conseil d'Etat baisse de 3 points le taux d'imposition cantonal sur le revenu des personnes physiques. Cette baisse doit être inscrite au budget 2019 et effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Philippe Jobin et 29 cosignataires

## Développement

- M. Philippe Jobin (UDC): Il y a une petite erreur dans le formulaire du dépôt de la motion. Je souhaite qu'elle soit renvoyée directement au Conseil d'Etat. Cette motion déposée la semaine dernière pourrait se décliner en deux points.
- 1. Le premier est une question que tout le monde s'est certainement déjà posée : avons-nous les moyens de revisiter notre politique fiscale ? Je pense que c'est une question primordiale qu'il faut se poser chaque fois que nous travaillons dans le budget ou lorsque nous avons les comptes sous les yeux. Nous sommes convaincus que oui. En règle générale, l'Etat ne se prive pas d'augmenter très régulièrement ses dépenses ordinaires dans une mesure bien supérieure à celle du PIB ou de la population et ses bénéfices demeurent tout de même confortables. Deux exemples : le Département de la santé et de l'action sociale, en 2017, dans les comptes + 109 millions et le même département en 2018, lors du budget cette fois-ci, + 134 millions. Cela fait déjà une dizaine d'années que nous avons, bon an mal an, entre 1,9 et 2,5 d'augmentation par année dans ce secteur en particulier. A chaque fois, nous pleurons et gesticulons, en tout cas dans le centre droit, pour montrer non seulement notre mécontentement, mais aussi pour faire plaisir à la presse qui nous écoute assidûment.

Chers collègues du centre droit et du centre, je pense que, maintenant, il suffit de pleurer. Il faut passer à une vitesse supérieure et agir. L'heure est venue où protester ne suffit plus. Après la philosophie, il faut l'action. C'est ce que nous avons choisi de faire avec cette proposition de baisse des impôts cantonaux sur le revenu des personnes physiques. Notre constat est le même depuis plusieurs années : toutes les ponctions qui frappent les personnes physiques restent prohibitives, dans notre canton. Vaud évolue assurément dans la catégorie des poids lourds en Suisse. J'aimerais aussi rappeler que les déductions restent malgré tout timides pour les assurances-maladies et, pour ceux et celles qui ont des revenus moyens, elles sont pratiquement inexistantes.

Nous avons travaillé de longues années afin que les entreprises retrouvent des couleurs en baissant le taux d'imposition à moins de 14 %. Pourquoi, à l'heure actuelle, ne ferions-nous pas de même pour nos concitoyennes et concitoyens vaudois qui payent leurs impôts ?

2. La question qui se pose à nos autorités et aux adeptes du compromis dynamique est désormais la suivante : allons-nous continuer à maintenir l'impôt à haut niveau pour accroître la politique de redistribution par des subsides ou prenons-nous des mesures d'allégement de la charge fiscale afin de stimuler notre vie économique ?

Chers collègues, il est temps de faire profiter celles et ceux qui payent des impôts dans notre canton de sa bonne santé économique. Envoyons directement cette motion au Conseil d'Etat afin que la baisse soit effective en 2019.

La discussion est ouverte.

M. Vassilis Venizelos (VER): — Au sein du groupe des Verts, lorsqu'on parle de politique fiscale, on ne pleure pas, on ne gesticule pas, mais on analyse la situation avec calme et sérénité. La situation financière du canton est exceptionnelle et vous le reconnaissez dans votre développement. Mais il est aussi vrai que cette santé financière est liée à un dynamisme économique tout aussi exceptionnel et qui implique de grandes responsabilités de la part des autorités et des collectivités publiques, en termes d'investissements pour les infrastructures, dans la santé, dans la mobilité et dans différents domaines encore. C'est aussi une situation qui est le fruit d'un budget équilibré et travaillé avec les équilibres politiques que nous connaissons au sein du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Aujourd'hui, l'UDC a peut-être un trop fort besoin d'exister; elle a envie de renverser la table et de bousculer la sérénité. C'est son droit. Je ne conteste pas la nouveauté, sur le fond, de proposer une baisse d'impôts. C'est un débat que nous avons de façon récurrente. Il me semble sain d'avoir ce genre de discussion, mais je conteste la forme : la volonté de renvoyer directement la motion au Conseil d'Etat, sans que nous puissions en discuter sereinement dans le cadre d'une commission pour en évaluer les conséquences. La baisse d'impôts demandée aura obligatoirement des conséquences sur les recettes et donc potentiellement sur les investissements. Dans quels domaines l'UDC souhaite-t-elle couper dans les investissements : dans la mobilité, dans l'agriculture ? Je serais curieux de le savoir. Qui visons-nous avec une baisse d'impôts linéaire de trois points ? Est-ce vraiment la classe moyenne et de quelle classe moyenne parle-t-on ? Bref, je ne trouve pas ces réponses dans le texte proposé par notre collègue Jobin.

J'ai connu notre collègue un peu plus ambitieux : il propose trois points d'impôts, c'est un peu petit joueur. Pourquoi pas six, neuf ou le double ? Il me semblerait intéressant que toutes ces questions soient traitées en commission et que nous puissions entendre le Conseil d'Etat sur les impacts d'une telle baisse d'impôts. Je ne conteste pas la nécessité d'avoir ce débat, mais nous devons l'avoir de façon sereine et loin des gesticulations politiques évoquées par mon collègue dans son développement. Je demande donc formellement le renvoi de ce texte à une commission, pour que nous puissions en débattre.

La présidente rappelle que l'auteur ayant demandé le renvoi direct au Conseil d'Etat et un député le renvoi en commission, le plénum doit décider du cheminement du postulat.

Mme Claire Richard (V'L): — D'emblée, je précise que les Vert'libéraux sont très satisfaits du redressement financier du canton, dont la situation nous faisait honte, dans les premiers balbutiements du nouveau millénaire. Nous n'oublions pas et reconnaissons l'excellente stratégie suivie dans l'intervalle par le Conseil d'Etat. Mais si les Vert'libéraux ont unanimement contresigné la motion de notre collègue Philippe Jobin, c'est que notre groupe s'évertue, depuis la stabilisation de la situation financière du canton, il y a déjà plusieurs années, à réclamer un allégement du poids fiscal reposant sur la classe moyenne. Toutes les instances formant notre Etat de Vaud — population comprise — ont consenti d'énormes efforts financiers pendant la longue période de rétablissement. Maintenant que la situation est largement assainie, il est grand temps de remercier les personnes physiques, en leur faisant une fleur. C'est ainsi que nous avons tenté de proposer une baisse linéaire d'impôts lors de l'adoption du paquet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), sans aucun succès... Nous avons ensuite tenté une approche plus différenciée, par le biais du postulat dont il sera question au point suivant de l'ordre du jour, en proposant d'agir par le biais de la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie. Le paiement de ces primes est aujourd'hui devenu un poids incroyable pour de nombreux représentants de la classe moyenne. On le voit aujourd'hui: une augmentation

consistante de la déduction est dans l'air du temps, dans plusieurs cantons. En toute logique, nous avons aussi soutenu activement l'initiative des jeunes PLR, UDC et Vert'libéraux qui va dans le même sens que notre postulat, même si c'est dans d'autres proportions. Néanmoins, nous ne savons pas où en est le traitement de cette initiative qui a abouti formellement en 2017 et a été largement appuyée par la population vaudoise. Enfin, après une motion François Pointet, déposée il y a quinze jours à peine, je ne mentionne même pas dans le détail les nombreuses occasions, dans le cadre du budget en particulier, où nous avons répété notre conviction qu'après l'immense effort consenti par toutes et tous, il serait temps de renvoyer l'ascenseur à nos concitoyens. Or, aujourd'hui, comme sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir. Comme elle, nous nous inquiétons et nous impatientons. Pire, nous arrivons au moment où il est vraisemblable que bien des communes devront, peu ou prou, augmenter leurs impôts, affectant ainsi les contribuables mêmes que nous aimerions remercier de leurs efforts. Dès lors, c'est avec une parfaite cohérence que nous appuyons la motion Philippe Jobin et consorts, puisqu'elle va dans le sens que nous préconisons.

Au moment de signer cette motion, il était prévu de la renvoyer en commission. Aujourd'hui, on nous demande de la renvoyer directement au Conseil d'Etat. Devant cette question tactique, les Vert'libéraux voteront, en fonction des débats, pour la solution potentiellement la plus efficace pour obtenir satisfaction. Quoi qu'il en soit, nous soutenons fermement la motion Philippe Jobin et vous encourageons à faire de même.

Mme Valérie Induni (SOC): — En préambule, je souhaite rappeler que nous avons déjà voté le projet de loi sur l'impôt 2019, en 2015, dans le cadre des travaux du budget 2016. Nous avons alors accepté un taux d'impôt des personnes physiques inchangé, à 154,4. Cette fixation d'un taux inchangé durant quatre ans avait pour origine la mise en œuvre de la feuille de route sur la RIE III vaudoise et son protocole d'accords. Cela dit, nous pouvons constater que les bénéfices de l'Etat de Vaud sont très sollicités. Je vous rappelle le postulat Didier Lohri, la motion Maurice Mischler et enfin la présente motion de l'UDC. Il y a donc lieu de réfléchir de manière large en envisageant une vraie stratégie globale. Le groupe socialiste et ainsi d'avis qu'il vaut mieux renvoyer la motion à une commission — en l'espèce, la Commission des finances — pour qu'elle puisse étudier les effets d'une baisse de l'imposition des personnes physiques, alliée à la baisse de l'imposition des entreprises, tant en matière de possibilités d'investissement pour notre canton qu'en matière de bon fonctionnement de l'Etat au service de tous ses habitants. Je vous invite donc à renvoyer la motion en commission.

M. Grégory Devaud (PLR): — Dire que nous sommes à l'aube d'une réforme fiscale importante relève du pléonasme. Je crois pouvoir prétendre que, durant les années à venir, la fiscalité sera au centre de nos préoccupations, ne serait-ce que par l'application de la RIE III acceptée par 87 % des Vaudois, par les discussions au Parlement fédéral durant l'année sur la Politique fiscale 2017 (PF 17) et sur son acceptation, et respectivement par les procédures et processus qui suivront, durant cette année ou durant les années suivantes.

Monsieur Jobin, vous avez parlé de gesticulations pour faire plaisir à la presse ; vous avez dit qu'il suffisait de pleurer. Je conçois la politique un peu différemment : aujourd'hui, il est nécessaire de se poser les bonnes questions, mais peut-être dans un paquet un peu plus global, ne serait-ce qu'au regard du nombre d'interventions qui ont été déposées ou qui vont être déposées. Certaines de ces interventions ont été mentionnées, notamment celles des Vert'libéraux, mais on peut aussi mentionner l'initiative des jeunes pour la déduction fiscale d'une partie des primes d'assurance-maladie. Tous ces éléments vont impacter la fiscalité vaudoise des prochaines années. Ce sont des points extrêmement importants et le fait d'avoir une discussion et une vision d'ensemble me semble intéressant.

Cet après-midi, nous ne devons pas discuter du fond. Je crois pourtant pouvoir dire que le PLR soutient toute mesure visant à abaisser la charge fiscale qui pèse sur les familles vaudoises et sur la classe moyenne vaudoise. C'est dans notre programme : nous entendons mettre cela en place par des mesures efficaces et ciblées. Pour le PLR, la simplicité est un terme à bannir en politique ; il ne suffit pas de dire « oui ou non », il faut dire « oui, mais » ou « non, mais ». Cela nécessite un peu de travail pour se positionner et pour construire l'avenir des Vaudoises et des Vaudois avec une fiscalité cohérente. Nous devons tout avoir en main, y compris les éléments qui seront décidés ailleurs qu'ici mais qui pèseront probablement sur nos concitoyens et aussi sur les communes vaudoises.

Une fois n'est pas coutume, vous verrez que la pluralité existe au sein du groupe PLR. Je crois pouvoir dire qu'une partie de notre groupe soutiendra l'idée que nous en avons déjà bien assez parlé, suivant le président du groupe des Verts et que nous pourrions directement renvoyer la motion au Conseil d'Etat, mais une autre partie privilégiera la question de la forme pour soutenir un renvoi en commission, bien qu'à entendre mes préopinants, les jeux soient déjà faits. Fort heureusement, dans ce canton, on ne peut pas encore dire que « rien ne va plus », puisque globalement il va plutôt bien. A titre personnel, je vous remercie d'opter pour un renvoi commission, mais je vous le dis : le PLR votera librement sur ce point.

M. Hadrien Buclin (EàG): — Pour le groupe Ensemble à Gauche, cette motion est à combattre, tant du point de vue du renvoi immédiat au Conseil d'Etat que pour un renvoi en commission. Et cela, pour une raison très simple: l'impôt sur les personnes physiques est un impôt progressif. Lorsque vous procédez à des baisses linéaires de cet impôt, vous faites des rabais fiscaux avant tout à ceux qui en ont le moins besoin, à savoir les contribuables bénéficiant des revenus les plus élevés. La proposition de l'UDC est donc une proposition en faveur des riches. Ce qui n'est pas vraiment étonnant: lorsqu'on sait que ce parti est dirigé par une poignée de multimilliardaires zurichois, c'est le moins que l'on puisse attendre de l'UDC.

Cela dit, le groupe Ensemble à Gauche n'est pas entièrement opposé à discuter d'une baisse fiscale pour la classe moyenne, c'est-à-dire pour les revenus bas et moyens. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé, ce jour, une autre motion qui est une forme de réponse à la proposition injuste de la droite. Notre proposition vise à des baisses fiscales ciblées pour les personnes gagnant moins que le revenu médian vaudois. Les baisses fiscales seraient compensées par une progression plus forte sur les hauts revenus, ce qui permettrait aussi de limiter la croissance des inégalités de revenus. Cela est documenté dans le *Rapport social vaudois 2017*, qui souligne la croissance des inégalités de revenus dans le canton. Pour toutes ces raisons, nous refuserons la motion et vous faisons une contreproposition.

Je terminerai en disant qu'il y a quand même quelque chose de cocasse au fait qu'une telle proposition vienne de ceux qui ont soutenu, il y a quelques mois, un transfert massif de la charge fiscale des entreprises vers les personnes physiques. Car c'est bien à cela que va aboutir la baisse d'impôts sur les entreprises. De nombreux responsables d'exécutifs communaux sont en train de le constater avec inquiétude : la baisse des impôts des entreprises va aboutir à des hausses d'impôts pour les citoyens, puisque les communes, dès 2019, seront confrontées à des trous béants dans leur budget, d'autant plus béants qu'elles ne bénéficient plus des compensations de la Confédération ni de la suppression des statuts spéciaux. C'est bien votre politique qui conduit à des hausses d'impôts sur les personnes physiques. Il y a donc quelque chose d'assez cocasse à vous voir venir aujourd'hui avec une telle proposition.

M. Jérôme Christen (AdC): — Notre groupe peut entrer en matière sur un débat relatif à une baisse du taux d'imposition pour alléger la facture fiscale des Vaudoises et des Vaudois. Toutefois, il convient de relativiser les déclarations grandiloquentes de notre collègue de l'UDC : l'impôt payé ne s'envole pas dans la nature, mais il profite également aux Vaudoises et aux Vaudois. Il convient ici de ne pas mépriser un effort qui profite à toute la collectivité et en particulier aux plus démunis d'entre nous qui doivent faire attention chaque jour à chaque sou pour pouvoir boucler leurs fins de mois, pour autant qu'ils y arrivent. Notre groupe vous propose donc de renvoyer le texte de l'UDC à une commission afin qu'il soit traité en même temps que celui des Vert'libéraux, que nous préférons, afin de cibler les allégements sur la classe moyenne inférieure et sur la classe que l'on qualifierait de « moyenne moyenne » qui ne bénéficie pas, ou peu, des aides de l'Etat et dont les revenus ne sont pas spécialement confortables. Nous aimerions aussi insister sur un point fondamental : l'effort qui pourrait être fait, d'une baisse fiscale, ne doit en aucun cas prétériter ou remettre en cause l'effort indispensable que doit faire le Conseil d'Etat envers les communes qui vont être assommées — le mot n'est pas trop faible — par la RIE III. Une partie de notre groupe conditionnera d'ailleurs son soutien à une baisse fiscale au fait qu'un effort conséquent soit fait en faveur des communes, un effort qui doit aller au-delà des 50 millions promis pour compenser la RIE III, dès lors que la facture va au-delà des

prévisions les plus pessimistes de ceux qui ont été montrés du doigt lors du débat. Sans cela, la baisse fiscale sera un leurre pour la plupart des Vaudoises et des Vaudois, dès lors qu'elle sera annihilée, voire dépassée, par une hausse fiscale communale. A titre personnel, je ne peux que rejoindre, sur cet aspect, le discours que vient de tenir mon collègue Buclin au sujet de la RIE III : c'est un véritable scandale et il convient de le dire et de le répéter aujourd'hui. En attendant, je vous propose de renvoyer la motion à une commission.

M. Stéphane Rezso (PLR): — Les comptes de l'Etat de Vaud laissent entrevoir un bénéfice de près d'un milliard en 2017. Ces bénéfices sont ensuite attribués dans différentes réserves et provisions qui permettent au canton de les stocker. Certes, grâce à notre argentier, nous avons pu assainir les comptes de l'Etat, mais cela s'est fait en partie avec l'aide des communes et des personnes physiques. En 2008, le canton percevait environ 3,3 milliards pour les personnes physiques; en 2017, ce montant était de 4,3 milliards. Cela représente 1 milliard supplémentaire en neuf ans ! Au total, les contribuables vaudois sont lourdement taxés. Evidemment, ceux qui vont bénéficier de cette baisse sont ceux qui payent des impôts. Cette baisse fiscale permet d'alléger la facture de ceux qui contribuent au budget de l'Etat. Le canton engrange de l'argent : nous avons un budget de 10 milliards pour à peine 300 millions d'investissements, ce qui reste très faible. Le ratio n'est pas favorable, en comparaison avec d'autres cantons. Traduit en termes simples : le canton taxe fortement, son budget ne cesse de grandir, mais il investit très peu, proportionnellement, l'essentiel étant utilisé en frais de fonctionnement. La proposition de baisser la charge fiscale est un geste dans la bonne direction pour alléger un peu la charge fiscale qui pèse sur les épaules des contribuables vaudois — je n'ose pas utiliser le terme de fardeau fiscal. Je vous encourage vivement à soutenir la motion et son renvoi direct au Conseil d'Etat.

Mme Jessica Jaccoud (SOC): — Mme Richard, tout à l'heure, a utilisé l'analogie de l'ascenseur, plus particulièrement de renvoyer l'ascenseur à nos concitoyens. Je me permettrai de reprendre cette analogie, puisque je pense qu'elle sied à merveille à ce débat. Oui, madame Richard, je peux éventuellement entrer en matière sur la question de renvoyer l'ascenseur à nos concitoyens. Néanmoins, on ne peut pas s'arrêter à cette simple affirmation : encore faut-il savoir quand l'ascenseur sera renvoyé, en d'autres termes quand nous appuierons sur le bouton qui permet de l'appeler ou de l'envoyer à un autre étage. Par ailleurs, s'agit-il d'un ascenseur de petite taille dans lequel une seule personne peut entrer ou s'agit-il d'un monte-charge dans lequel on peut mettre un certain nombre de colis ? Que mettons-nous dans cet ascenseur : une baisse d'impôts, un autre type de mécanisme, plus d'investissement ou au contraire une augmentation des ETP à l'administration cantonale ? Il y a un nombre important de solutions qui peuvent être ajoutées dans cet ascenseur. Dans la même ligne, il s'agit de concevoir à quels concitoyens nous renvoyons cet ascenseur : est-ce que nous l'envoyons aux plus nantis ou, au contraire, à ceux qui éprouvent le plus de difficultés, dans notre société ? En d'autres termes, est-ce que nous renvoyons l'ascenseur directement au rooftop bar-terrasse en haut du gratte-ciel ou est-ce que nous le faisons s'arrêter à tous les étages avant qu'il n'arrive à destination ? Cette question est d'autant plus complexe qu'elle relève de la fine mécanique hydraulique qui est parfois constatée dans les ascenseurs que Mme Richard mentionnait tout à l'heure. A l'instar de M. Devaud et de Mme Induni, qui ont mentionné la nécessité d'envisager une stratégie globale, puisque les bénéfices de l'Etat font précisément des envieux et que nombreux sont ceux qui s'en réclament, je vous propose d'avoir aujourd'hui la sagesse dont ce parlement sait faire preuve et de renvoyer cette motion en commission.

M. Philippe Vuillemin (PLR): — Pourquoi faut-il renvoyer cette motion à une commission? Pour faire durer le plaisir... Du point de vue tactique, si vous renvoyez directement cette motion au Conseil d'Etat, ce dernier aura deux ans pour vous répondre, mais en règle générale il en prend quatre. Je ne vois donc pas d'intérêt à renvoyer la motion de notre collègue Jobin directement au Conseil d'Etat. C'est le meilleur moyen pour qu'elle se perde dans la mer des Sargasses, avec tous les autres objets que vous avez pu voir en feuilletant le rapport de gestion, ce matin. Il va de soi que cet objet doit être renvoyé à une commission.

Faut-il renvoyer cette motion à la Commission des finances ? Fichtre non ! Nous allons de nouveau avoir un succédané de la mer des Sargasses, avec quinze très honorables collègue certes, mais qui vont touiller tranquillement tout cela entre eux. Nous sommes actuellement à un moment politique où les

gens ont envie de débattre de l'impôt, de manière générale. Ce n'est pas la première fois : il y a très longtemps, le Conseil d'Etat avait d'ailleurs lancé un concours d'idées sur l'impôt. Chose que l'on n'ose plus faire, bien entendu. Mais c'est un moment important.

Votre serviteur n'est pas dérangé par le fait que l'on baisse les impôts, mais il aimerait aussi que l'on discute, une fois, de ce qu'est la vraie solidarité civique. La vraie solidarité civique, ce n'est pas voir toujours les mêmes faire des gestes dans la même direction. Il y a aussi ceux qui ont très peu — et on ne va pas les piller — mais qui pourraient aussi faire un geste, ne serait-ce que de dire merci. Dans notre société où on est très interdépendant, chacun peut faire un petit geste et cela améliorera l'ambiance d'une manière générale. J'aimerais que l'on discute une fois de ce sujet, en commission. La gauche ne supporte jamais l'idée que l'on puisse éventuellement, ne serait-ce que réfléchir un quart d'heure, sur le fait que, peut-être, tout le monde pourrait payer un chouïa de rien du tout. Il faut avoir ce courage, comme il faut aussi avoir le courage — qui ne rencontre évidemment pas l'enthousiasme du Conseil d'Etat — de dire que l'impôt va peut-être baisser. Pourrait-on avoir un débat serein sur ce qu'est l'impôt, en 2018-2019, dans le canton de Vaud, Etat confédéré souverain ?

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut renvoyer cette motion à une commission formée exclusivement de députés qui ne sont pas à la Commission des finances ni à la Commission de gestion. Je précise que je ne postule pas pour en faire partie. Nous aurions ainsi, enfin, un débat de citoyens lambda, peut-être moins férus de chiffres que nos illustres collègues de la Commission des finances, mais qui ont pour eux, dans leur diversité, ce à quoi ils croient matière d'impôts.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG): — Injuste socialement, une baisse des points d'impôts serait également particulièrement scandaleuse après les cadeaux fiscaux octroyés aux grandes entreprises et aux gros actionnaires, lors de la RIE III. Il faut rappeler que la baisse d'imposition sur le bénéfice de 22,78 à 13,79 %, en 2015, constitue un cadeau très important, une baisse d'imposition massive sur les bénéfices des grandes sociétés et des gros actionnaires. Certes, cette baisse a été appuyée par l'ensemble de l'establishment politique de ce canton. Certains s'en mordent les doigts aujourd'hui, et peut-être qu'ils vont même les perdre — je ne l'espère pas pour eux — mais ce qui est sûr, c'est que l'on nous a vendu la baisse d'impôts pour les grandes entreprises en nous disant qu'elle n'aurait pas d'impact sur les services publics, sur les finances publiques ou sur les usagers et les habitants de ce canton. Or, nous venons d'apprendre que les communes pensent, à juste titre, qu'elles devront augmenter les impôts des personnes physiques pour maintenir les prestations qu'elles offrent à la population. Bref, c'est la majorité de la population qui payera les cadeaux fiscaux offerts aux grands patrons et aux gros actionnaires.

Aujourd'hui, il est indécent de proposer une baisse d'impôts socialement injuste, après avoir été le moteur d'un tel cadeau aux plus riches, aux multimillionnaires et aux gros actionnaires. Nous sommes particulièrement scandalisés par le fait que les promesses faites pour faire accepter par une grande majorité du peuple vaudois ces cadeaux aux gros actionnaires ne sont absolument pas tenues! Je tiens à lire ce qui figure à plusieurs reprises dans le rapport du Conseil d'Etat de juin 2015 : « En tout état de cause, sur le point des rapports entre canton et communes, les discussions vont se poursuivre et les adaptations correspondantes de la législation seront préparées le moment venu, en concertation entre le canton et les communes, pour une entrée en vigueur simultanée à l'entrée en vigueur de la RIE III sur le plan fédéral. » Ce n'est pas ce qui est en train de se produire, puisqu'en 2019, cette RIE III vaudoise qui fera ces gros cadeaux aux gros actionnaires ne va pas entrer en vigueur de manière simultanée à la RIE III fédérale. Au contraire, elle va peser lourdement sur les finances des communes et du canton. Il y a donc tromperie sur la marchandise, comme c'est le cas lorsqu'on prétend baisser de plusieurs points les impôts sur les personnes physiques, alors que l'on sait que ce sont les personnes physiques les plus riches qui vont en bénéficier et pas celles et ceux qui payent des impôts, qui sont salariés et qui ont un revenu un peu supérieur ou inférieur au salaire médian, c'est-à-dire un revenu qui leur permet de vivre et qui connaissent d'ailleurs une baisse de leur pouvoir d'achat lié à d'autres dépenses, comme celle de l'augmentation des primes de l'assurance-maladie ou des loyers, dans le canton. Il y a un scandale social, mais aussi un scandale du point de vue de la répartition de la richesse : ce seraient les plus riches qui continueraient à bénéficier d'avantages et de privilèges fiscaux supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que refuser la proposition de l'UDC, proposition qui est reprise plus ou moins mollement par d'autres partis de la droite de cet hémicycle qui soutiennent une telle politique fiscale injuste et redistributive de la richesse au profit des plus riches.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): — Nous avons connu — et apprécié — l'impôt heureux. Aujourd'hui, par la grâce de notre collègue Jobin, nous entrerions dans la période de l'impôt bienheureux. Après les années sombres des déficits publics — que les plus anciens d'entre nous ont connu et desquelles ils gardent un souvenir cuisant — un gros effort a été demandé aux communes, au travers de la facture sociale, et aux contribuables. Les prestations sociales ont été maintenues, leur progression a parfois été ralentie, mais jamais stoppée ou rétrogradée. Maintenant, les indicateurs économiques étant raisonnablement bons en ce qui concerne la Suisse, et excellents en comparaison européenne ou mondiale, le moment semble venu de relâcher un tout petit peu la pression sur les personnes physiques et les familles. L'idée qui sous-tend l'action de l'UDC n'est pas nouvelle.

Monsieur Venizelos, l'impôt n'est pas un jeu de casino; il est le bras de levier de la collectivité publique, au travers de la politique — avant tout sociale, pour redistribuer aux uns ce que l'on a pris aux autres. Lorsque, il y a quinze ou vingt ans, nous allions de tables rondes en consultants — plus ou moins Bossard ou cossard selon le jeu de mots d'un député de l'époque (N.d.l.r. Bossard consultants étaient les auteurs d'un premier rapport sur une démarche de réduction des coûts dans l'administration. Suite à l'interpellation du député Roland Trolliet sur les frais facturés par les consultants, le contrat avec cette maison a été résilié le 6 mars 1996.) — la pression fiscale s'est maintenue, tout comme les prestations sociales.

Messieurs Buclin et Dolivo, vous avez raison : au final, une baisse d'impôts ne profitera pas aux petits. Ceux qui ne payent pas d'impôts n'en payeront pas moins, mais par contre, les prestations sociales seront maintenues. N'allez donc pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes en disant qu'une baisse ne profiterait qu'aux riches : si tous ceux qui payent des impôts dans cette salle se donnent pompeusement le titre de riches, alors oui, les riches auront droit à une baisse d'impôts. Quant à ceux qui, pour certaines raisons parfaitement honorables et qu'il ne me viendrait jamais à l'idée de remettre en cause, ne paient pas d'impôt, il n'y aura aucune différence pour eux. Ils peuvent être rassurés.

M. Yvan Pahud (UDC): — Je vous lis le titre d'un article tiré d'un quotidien vaudois du 19 avril : « Les comptes vaudois 2017 sont en pleine santé. » C'est vrai et je ne dis pas cela pour flatter un conseiller d'Etat issu de la même commune que moi : c'est une réalité. Notre canton a fait 147 millions de francs d'excédent de revenu ; il a réussi à faire pour 200 millions de francs d'amortissements non planifiés et aussi à mettre environ 495 millions de francs en fonds de réserve pour la RIE III. Si nous arrivons à faire des réserves, des amortissements non planifiés et du bénéfice, c'est que ce canton va bien et qu'il est donc temps de faire profiter la population de cette bonne santé financière. Et c'est aujourd'hui que nous devons le faire, par une baisse d'impôts, et non pas demain, lorsque la situation pourrait peut-être s'aggraver.

Un renvoi direct au Conseil d'Etat nous ferait gagner beaucoup de temps, puisque de toute façon les fronts ne devraient pas évoluer lors d'un passage en commission. Dès lors, je vous conseille de renvoyer directement la motion au Conseil d'Etat, pour gagner en temps et en efficacité.

M. Guy Gaudard (PLR): — Ce matin, j'ai demandé le pourcentage de contribuables qui ne payaient pas d'impôts dans le canton. J'ai eu l'information: il s'agit de 31 %. Sur 480'000 contribuables, je vous laisse faire le calcul, mais c'est beaucoup... Je partage l'avis de mon collègue Vuillemin quant au renvoi de cette motion en commission. J'aimerais qu'à cette occasion, il soit possible de parler de l'introduction d'un impôt dit de capitation: effectivement, avec 31 % de gens qui ne payent pas d'impôt — ne serait-ce qu'un minimum de 100 ou 200 francs par année — je pense qu'il est temps d'en parler. Ces gens obtiennent des facilités sans payer un centime d'impôt. Je suis tout à fait disposé à accepter une baisse d'impôt pour ceux qui en payent.

Par ailleurs, je suis très étonné d'entendre certains collègues qui fustigent les entreprises ou qui fustigent une future baisse des impôts des entreprises. Je fais partie de ces entrepreneurs : j'occupe à Lausanne une trentaine de personnes et je forme des apprentis. Nous apportons des ressources au canton, nous occupons du personnel, qui paye des impôts. Je suis plutôt étonné que certains

s'inquiètent ou s'étonnent que les entreprises soient, à leur tour, remerciées par le biais d'une baisse d'impôts. Je vous propose de renvoyer cet objet en commission.

M. Hugues Gander (SOC): — Pour varier le ton, permettez-moi une métaphore sportive: cher monsieur Jobin, en travaillant cinq ans avec vous, à la Commission de gestion, j'ai eu l'occasion d'apprécier votre personnalité. Vous êtes un sportif; vous prônez l'attaque, vous êtes un buteur et vous voulez planter un goal. Prôner l'attaque et marquer des buts, c'est bien, mais il faut aussi se demander ce que va devenir la défense: va-t-on l'affaiblir? Que va entraîner une diminution de trois points d'impôts? Qui va en souffrir? C'est la question qu'il faut se poser, en commission, pour examiner quel pourrait être l'impact de la mesure. On parle de 100 millions de francs de pertes pour l'Etat et ce n'est pas la seule motion qui vise cette diminution des revenus. Le moment est venu d'en discuter en commission et d'évaluer les risques. En poursuivant la métaphore sportive, je me demande qui nous défendons...

M. Philippe Jobin (UDC): — Beaucoup de choses ont été dites, mais je suis assez serein. A gauche, j'entendais déjà le même discours et, à droite, c'est un peu plus mitigé, mais je l'entendais déjà également.

Les trois points de baisse d'impôts que nous demandons représentent entre 90 et 95 millions de francs — M. le conseiller d'Etat rectifiera mes chiffres au besoin. Chaque année, nous avons entre 100 et 130 millions d'augmentation, uniquement pour le social. Jusqu'à présent, mon parti donnait un blancseing, certaines fois avec du rouge lorsque nous étions un peu fâchés. Avec la baisse de trois points d'impôts, les gens pourront profiter de la bonne santé de notre canton. Ce n'est quand même pas la mer à boire. Pendant une année, on limiterait un peu l'extension exponentielle du Département de la santé et de l'action sociale et surtout du social. (*Réactions dans la salle*.) Par ailleurs, Monsieur Venizelos, nous existons déjà : comme vous le voyez, nous sommes là tous les mardis. (*Rires*.)

J'aimerais encore dire une chose : dans le canton de Vaud, 24 % des gens ne payent pas leurs impôts. Sur le restant des personnes qui paient leurs impôts, 10 % des contribuables versent plus de 40 % des rentrées financières. Ce n'est pas rien! Je ne suis ni milliardaire ni millionnaire et je suis même endetté dans la mesure où j'ai racheté un domaine. Messieurs les députés du groupe Ensemble à Gauche, vous avez été minorisés pour la RIE III, mais ce qui vous frustre le plus — et c'est là que je comprends mal votre façon de voir les choses — c'est que vous êtes mécontents, mais vous avez pourtant vu les avancées sociales de la RIE III. C'est comme si vous aviez un sapin de Noël sans boules... Pardon sans guirlande. (*Rires.*)

Je vous conseille de renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat, pour qu'il en fasse un usage excellent et exceptionnel, ce qu'il ne manquera pas de faire.

Mme Martine Meldem (V'L): — Que l'on soit citoyen, consommateur, salarié, employé, indépendant ou contribuable, le milliard de bénéfices de 2017 et tous les bas de laine planqués dans des tiroirs viennent de la poche des citoyens — qu'ils viennent des communes, du canton ou de la Confédération, c'est un tout! Nous ne pouvons pas faire l'économie de mettre tout à plat pour que le citoyen s'y retrouve, que ce soit au travers de sa commune, de son portemonnaie ou des impôts de la Confédération.

Je rejoins complètement l'avis de M. Vuillemin: nous savons très bien que si nous renvoyons la motion au Conseil d'Etat, il n'a aucun intérêt à trouver une solution qui nous conviendrait. En revanche, si nous l'envoyons à une commission ad hoc, ce sera l'occasion, pour les députés, de tout remettre à plat afin d'avoir une vision globale. Et nous avons besoin d'une vision fiscale globale pour les citoyens concernés. Ce n'est pas une problématique qui concerne les communes qui doivent se débrouiller toutes seules, alors qu'elles n'ont plus de marge de manœuvre... Nous devons avoir une vision globale et il est maintenant temps que les députés se retroussent les manches et qu'ils fassent leur travail de représentants des citoyens. Je vous encourage à renvoyer la motion à l'examen d'une commission.

M. Claude Schwab (SOC): — Le besoin d'une vision globale vient d'être évoqué, je crois que c'est une nécessité. Je ne vois pas comment, nous pourrions, en une heure, expédier un *ukase* au Conseil d'Etat. La motion est assez musclée et elle ne présente pas de marge de manœuvre: le Conseil d'Etat doit y obéir. On a parlé de bras de levier, mais si l'on continue à atrophier les muscles du bras de levier, on ne pourra plus supporter le poids de toutes les charges qui pèsent sur nous. Un des feuilletons — hélas! — de cette première année de législature a été celui du nécessaire rattrapage du retard du Service pénitentiaire (SPEN). Après les débats, il me semble qu'un consensus s'est trouvé — nous l'avons entendu ce matin, dans le rapport de la commission de gestion — pour lui donner les moyens d'entrer enfin dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Mais cela dit, où va-t-on trouver ces moyens? Seront-ils pris à d'autres secteurs? Ou s'agira-t-il d'une charge supplémentaire? Je ne vois pas comment dissocier les recettes des dépenses. Pour une famille comme pour l'Etat, le budget est un équilibre entre les dépenses et les recettes. Si l'on supprime certaines recettes, il faut déjà réfléchir à ce que nous devrons amputer. Nous attendons donc un budget plus lucide que lors des douze dernières années, mais c'est une autre question…

Ce matin, nous avons déjà parlé des personnes qui ne payent pas d'impôts. On nous dit qu'elles sont 31 %, mais ce chiffre est complètement faux : il s'agit de 0 %. En effet, tout le monde paye la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Bien sûr, il pourrait aussi y avoir une TVA cantonale, mais la TVA qui existe est un impôt sur la consommation, pour lequel chaque habitant de ce canton passe à la caisse. Il faut réfléchir de manière globale : il a été dit que 10 % des contribuables versaient 40 % de leurs revenus aux impôts ; je me contenterais volontiers du 60 % qui leur reste...

M. Marc-Olivier Buffat (PLR): — Comme vous l'imaginez, les propos de notre collègue Dolivo m'imposent de réagir. Notre collègue se livre à une relecture partielle et partiale des faits et de l'histoire politique, de manière — en utilisant un adjectif qu'il apprécie particulièrement — assez scandaleuse. Cher collègue, vous êtes presque un animal en voie de disparition — un animal politique, bien entendu — dans la mesure où, même en France, la Gauche a cessé de parler de cadeaux fiscaux lorsque l'on parle de réforme de la fiscalité des entreprises. Tout le monde a désormais compris — sauf vous, apparemment — que soulager l'imposition des entreprises participe de la redynamisation du tissu économique. Vous oubliez évidemment de faire état du fait que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui — avec la problématique de l'impact sur les finances communales, le cas échéant — est issue du rejet de la réforme fiscale 2017 acceptée par le peuple vaudois, ainsi qu'a été acceptée largement la RIE III et son volet social, que vous avez également oublié de mentionner. Vous dites que l'on trompe le peuple... J'attends avec impatience de voir quel sera le coût réel des compensations sociales issues de l'augmentation de l'aide aux subsides à l'assurance-maladie, lorsque nous aurons les chiffres définitifs, une fois la mesure entrée en vigueur. Je me réjouis de vous entendre alors nous dire si le peuple a été trompé à ce sujet.

Au-delà des grandes déclarations, notamment sur la fiscalité des communes et l'impact sur les finances communales, je prends ici l'engagement que des solutions seront trouvées rapidement pour combler l'impact du retard des réformes fédérales.

Sur le fond, s'agissant de la baisse de taux qui nous est proposée, le PLR n'a pas de tabou et il soutient activement et largement une décharge de la fiscalité sur les personnes physiques. Elles l'attendent et nous l'ont notamment demandé lors de la campagne électorale sur la RIE III. Toutefois, les modalités mériteraient d'être discutées, peut-être pourraient-elles être plus subtiles ou mieux ciblées, par exemple par le biais de déductions, comme le propose l'initiative des jeunes PLR. J'en profite pour rappeler au Conseil d'Etat qu'il faudra bien un jour mettre en œuvre cette initiative que nous attendons avec beaucoup d'impatience. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR, à l'instar de ce qu'a indiqué tout à l'heure son chef de groupe Grégory Devaud, sollicite le renvoi en commission, pour que nous puissions à la fois discuter des modalités de la baisse d'impôts, ainsi que du calendrier qui doit y être adapté.

M. Vincent Jaques (SOC): — Je réagis à mon tour par rapport à la proposition de diminution d'impôts et de la demande de renvoi immédiat au Conseil d'Etat. Je vous annonce d'ores et déjà que je m'oppose au renvoi direct au Conseil d'Etat; j'estime qu'un débat doit avoir lieu en commission, quelle que soit sa composition.

Est-ce le bon moment pour demander une baisse d'impôts ? Certains me diront qu'il n'y a jamais de bon moment pour cela ou qu'il fallait le faire avant, mais le débat doit avoir lieu, dans tous les cas de figure. Si je pose cette question, c'est que, d'après mon appréciation, le climat fiscal actuel n'est vraiment pas favorable à une demande de baisse d'impôts, à l'aune de la mise en œuvre de la RIE III largement acceptée par le peuple vaudois. Or, cette mise en œuvre n'a pas eu lieu mais nous savons qu'elle aura des répercussions importantes sur les communes vaudoises. Un article de journal a été cité, je pourrais également vous inviter à lire un article de *La Côte*, daté du 14 mai 2018, où on lit : « La RIE III va faire monter les impôts. »

J'en appelle à un peu de cohérence vis-à-vis de nos citoyens. Si nous avons effectivement permis et favorisé l'attractivité du canton grâce à une diminution de l'impôt sur les personnes morales, il est aussi temps de ne pas envoyer des messages complètement contradictoires aux citoyens qui vivent d'abord dans une commune, puis dans le canton. Si, dans quelques semaines, nous sommes amenés à accepter une baisse d'impôts, il faudra aussi aller expliquer à ces mêmes citoyens que, malgré la volonté affichée d'une majorité du Grand Conseil de vouloir baisser la fiscalité du canton, ils vont quand même se retrouver face à une augmentation de trois à sept points d'impôts, parce qu'il y a des compensations à faire sur le plan de la réforme de l'imposition des entreprises. Je ne suis pas là pour critiquer les décisions prises, bien au contraire, mais je pense que nous devons encore mener des débats. M. Buffat a évoqué l'opportunité de compenser les montants et j'aspire à ce que ces discussions aient lieu et que l'on puisse prendre le temps de comprendre les impacts qui vont arriver dans les mois qui viennent, avant d'envisager éventuellement la possibilité d'une baisse fiscale. Je vous invite donc vivement à renvoyer l'objet en commission pour faire le tour de la situation et envisager le problème dans sa globalité.

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC): — En préambule, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Il me semble que nous avons deux chefs du groupe PLR dans la salle. Le nouveau chef, M. Devaud, nous a dit qu'il y aurait la liberté de vote au sein de son groupe, alors que l'ancien chef de groupe, M. Buffat, nous précise que son groupe votera le renvoi en commission. J'ose espérer que c'est la parole du nouveau chef de groupe qui fait foi. (Rires.)

Cela dit, cela fait plus de vingt ans que je siège dans ce parlement. Il y a toujours eu — et il y aura toujours — des risques et ce ne sera jamais le bon moment. Monsieur Devaud, vous nous dites qu'il faut penser plus globalement, qu'il faut raisonner et voir où on peut couper... Hier, votre ancien président de groupe disait la même chose lorsque j'avais déposé un rapport de minorité, en tant que vice-président de la Commission des finances, aussi pour demander une baisse d'impôts. On nous disait même alors que la coupe se ferait à la hache! Certes, aujourd'hui les propos sont un peu moins violents, mais ils sont toujours les mêmes. Je crois que nous sommes en pleine méthode Coué: il faut attendre, attendre et encore attendre, mais on ne voit toujours rien venir. Plus on attend, plus le temps est long.

Je félicite M. Gaudard de proposer un impôt minimum. Je rappelle que le groupe UDC avait aussi fait cette proposition en demandant un impôt minimum de 100 francs à chaque contribuable, y compris aux plus de 30 % qui ne paient pas d'impôt, à ce jour, à l'exception de la TVA fédérale. On nous avait simplement répondu que l'encaissement de ces 100 francs serait beaucoup plus onéreux que ce qui allait réellement arriver dans les caisses cantonales.

Monsieur Vuillemin, il est vrai que le Conseil d'Etat peut faire durer le plaisir et répondre à la motion dans deux ans, conformément au délai légal, voire dans quatre ans ou plus. Néanmoins, je pense qu'en renvoyant la motion immédiatement au Conseil d'Etat, la pression est un peu plus forte. Mon collègue Schwab a répondu à votre question en précisant que c'était une pression beaucoup trop importante. On nous parle maintenant de faire des coupes. En 2017, nous frisons un bénéfice d'un milliard de francs. Les trois points d'impôts que nous proposons ne correspondent qu'à 100 millions de francs, soit 10 % du bénéfice de 2017. Nous pourrions tenir dix ans avec une baisse d'impôts de trois points sans voir de différence sur les futurs comptes. Les aides sociales seraient toujours là : elles ont été votées dans le cadre de la RIE III.

Monsieur Dolivo, je ne me mords pas les doigts et ces derniers ne vont pas tomber : je n'ai pas voté la RIE III, refusant le *deal* impôts contre social, sachant malheureusement ou prévoyant que le social

rentrerait en force et que, pour les impôts, comme sœur Anne, on ne verrait rien venir. Je crois qu'il faut que le citoyen vaudois reste dans notre canton, non pas pour nos vaches, nos monts et nos montagnes, car cela ne suffira plus, mais il faut aussi qu'il ait un juste retour sur les comptes vaudois, aujourd'hui magnifiques, auxquels il a contribué pendant de nombreuses années, par ses impôts. Il est temps de lui renvoyer l'ascenseur, peut-être pas jusqu'au sommet de la terrasse panoramique du 70° étage, mais au moins à mi-hauteur. Je vous propose de renvoyer la motion Philippe Jobin au Conseil d'Etat.

M. Jean-Marc Genton (PLR): — Je réagis aux propos de M. Schwab, qui nous dit qu'il faut renvoyer cette motion à une commission pour en discuter. Mais nous savons d'ores et déjà qu'une fois en commission, cette motion sera transformée en postulat. Nous aurons alors un rapport sur la question et, dans quatre ou cinq ans, nous n'aurons pas avancé du tout. Cette motion est très claire ; elle demande trois points d'impôts de moins. Comme l'a dit M. Rapaz, cela représente un peu moins de 100 millions, c'est-à-dire 10 % du « bénéfice » réalisé ; ce n'est rien du tout. Je vous propose donc de renvoyer la motion directement au Conseil d'Etat.

M. Maurice Mischler (VER): — Beaucoup de choses ont été dites, dont des bêtises, je suis désolé de le dire. En ce qui concerne la fiscalité, il est important de réfléchir et de ne pas se précipiter. Il ne faut pas jouer au yo-yo avec les impôts. M. Broulis l'a d'ailleurs dit très souvent : ce dont ont besoin les personnes physiques et les entreprises, c'est de stabilité. Ce que vous proposez aujourd'hui est une forme de passage en force, ce qui n'est pas tolérable, pour plusieurs raisons.

Comme vous le savez tous bien, fiscalement, les communes sont en danger et la RIE III ne va pas passer inaperçue pour le canton. Dès lors, vous ne pouvez pas vous permettre de faire quelque chose de supplémentaire et de faire en sorte que l'Etat soit affaibli. Il est donc très important d'avoir une discussion approfondie sur la question de la fiscalité. Ce matin, on a l'impression que ce qui a été dit n'a pas été entendu : les services crient au secours et informent qu'ils sont en sous-dotation. Vous le savez : j'ai déposé une motion pour demander que les communes soient aidées par l'Etat pour pouvoir absorber la RIE III. Alors, s'il vous plaît, pas de précipitation! Renvoyons cette motion en commission, pour une discussion. Monsieur Genton, je sais que vous êtes responsable dans une commune. Les communes et le canton ne tireraient aucun davantage à ce que nous agissions dans la précipitation.

Mme Valérie Induni (SOC): — J'aimerais reprendre le titre de la motion de M. Jobin : « augmenter le pouvoir d'achat des contribuables vaudois par une baisse d'impôts de trois points ». De qui parle-ton? Aujourd'hui, j'ai beaucoup entendu parler de la classe moyenne, cette classe dont tout le monde se réclame, mais dont on ne sait jamais exactement combien elle gagne. J'ai essayé de regarder ce que cela pouvait représenter. Prenons une famille avec deux enfants gagnant un revenu imposable de 60 000 francs par année. Certains me diront que nous sommes dans la classe moyenne. Avec cette réduction de trois points d'impôts, cette famille va gagner 28 francs par année, soit 2,35 francs par mois. C'est de cela n'en parlons aujourd'hui : 2,35 francs par mois de pouvoir d'achat gagné avec la réduction de trois points demandée. L'objectif soutenu par M. Jobin est-il bien atteint, dans ce cas de figure? Certains esprits me diront qu'avec un revenu imposable 60 000 francs, je parle de la « petite classe moyenne ». Allons voir ce qui se passerait avec une famille dont le revenu imposable serait de 120 000 francs, soit un revenu assez conséquent, vous ne pouvez pas prétendre le contraire. Cette famille gagnerait 15 francs par mois d'augmentation du pouvoir d'achat grâce à la baisse d'impôts proposée et pendant ce temps, le canton aura 95 millions de francs en moins! Il devra bien trouver des économies à réaliser quelque part. Si l'objectif est d'augmenter le pouvoir d'achat, on voit que cela oscille entre 2,35 et 15 francs par mois pour une famille de la classe moyenne inférieure ou supérieure. Je vous invite à renvoyer la motion à une commission, pour étude.

M. Hadrien Buclin (EàG): — M. Schwab et Mme Induni ayant largement développé des propos analogues à ceux que je voulais tenir, je serai bref. Effectivement, j'ai beaucoup de mal à admettre que certaines personnes de la droite de cet hémicycle puissent dire que les petits revenus, dans ce canton, ne paient pas d'impôts. Non seulement la TVA rapporte plus de 20 milliards par année à la Confédération, ce qui n'est pas une bagatelle, mais je rappelle aussi qu'une partie de cet argent est reversé au canton. Les petits revenus contribuent ainsi aux finances du canton. Il faut aussi rappeler

que, parmi les petits revenus — une personne qui gagne 3000 francs par mois, par exemple — certains vont payer un impôt sur le revenu qui peut se monter à 2000 ou 3000 francs par année. Lorsque vous gagnez 3000 francs par mois, payer 3000 francs d'impôts, c'est lourd. Monsieur Jobin, avec votre proposition, cette personne économisera quelques francs par année. Votre proposition n'est donc pas du tout favorable aux petits revenus. En revanche, elle va coûter très cher à l'Etat en raison des baisses accordées aux très hauts revenus.

Par ailleurs, faire profiter la population de l'excédent de plus de 600 millions bruts, en 2017, qui justifierait cette baisse, peut aussi se faire en développant le service public et en réduisant les sous-dotations, nombreuses dans certains secteurs. Lorsqu'on réduit le temps d'attente dans les hôpitaux en augmentant le personnel, par exemple dans les services d'urgence, où le temps d'attente est très élevé, lorsqu'on permet aux habitants d'atteindre des services — l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), par exemple, qu'il est presque impossible de contacter justement en raison des sous-dotations, — pour poser des questions, on fait aussi directement profiter la population, de manière beaucoup plus juste qu'avec la solution proposée aujourd'hui.

Mme Martine Meldem (V'L): — Je voudrais poser une question à nos collègues UDC qui sont syndics ou municipaux: quel est leur plan, leur stratégie ou leur intérêt à renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat? N'avez-vous pas envie, vous qui vous dites proches de la population, de prendre vos responsabilités vis-à-vis de vos concitoyens, de vos communes et de votre canton? Donnez-moi une raison pour ne pas renvoyer cette motion aux députés afin qu'ils recherchent de nouveaux équilibres. Question complémentaire: depuis quand l'UDC fait-elle confiance au Conseil d'Etat de gauche? (Réactions dans la salle.) Je vous recommande vivement de renvoyer cette motion à une commission ad hoc.

M. Philippe Vuillemin (PLR): — J'entends aussi bien M. Rapaz que M. Genton. Si l'on veut vraiment faire passer quelque chose et que l'on veut perdre le moins de temps possible, je rappelle que l'initiative parlementaire existe. Un groupe comme l'UDC, aussi richement doté en personnalités et certainement aussi en avocats, se réunit autour d'une table dans la ferme de M. Jobin et concocte une modification des articles de loi en rapport avec ce que le groupe demande. Il revient ensuite avec cette initiative devant le Grand Conseil. Nous aurons ainsi gagné beaucoup de temps. La commission en question parlera directement du projet de loi et nous aurons discuté sur des termes clairs. L'initiative des jeunes PLR nous a montré comment perdre du temps. Pourquoi diable n'êtes-vous pas capables de rédiger une initiative législative pour faire passer vos idées ? Nous en discuterions en commission et nous gagnerions ainsi un temps extrêmement précieux. Mais vous faites les choses « à la vaudoise », vous n'allez pas jusque tout au bout, vous vous arrêtez juste un peu avant. Vous posez le paquet de la motion sur la table et vous vous indignez que nous refusions de l'envoyer immédiatement au Conseil d'Etat, mais c'est la meilleure façon pour qu'il ne se passe rien du tout. Avec une initiative législative, ce n'est peut-être pas idéal, mais il y a un petit mieux : les gens sont obligés de parler d'un texte et non pas d'un ressenti.

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC): — Je souhaite répondre à notre collègue Martine Meldem: en tant que membre d'une municipalité et d'un collège exécutif, je peux vous dire que si vous voulez renvoyer une motion en commission, c'est pour la dégager en corner en espérant que la commission sortira un truc, un machin ou un postulat n'ayant plus rien à voir avec ce qui était proposé. Or, la motion que nous proposons aujourd'hui est simple — peut-être trop aux yeux de certains, puisqu'elle a été qualifiée de simpliste — mais elle est impérative pour le Conseil d'Etat. C'est peut-être parce que nous n'avons pas confiance dans le Conseil d'Etat de gauche que nous souhaitons qu'elle soit impérative. Le Conseil d'Etat devra soit répondre dans le sens de cette motion, soit faire un contreprojet et prendre ses responsabilités pour le présenter à la population vaudoise. A ce moment-là, nous verrons peut-être enfin les fronts se marquer.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat: — Je souhaite tout d'abord rétablir quelques chiffres, parce que les excès ne sont jamais très bons. Les comptes 2017 du canton ne se montent pas à 1 milliard. Il ne sert à rien de gonfler les chiffres. Madame Meldem, la précision est toujours de mise et il n'y a rien de caché ou de planqué. Le canton de Vaud, depuis vingt ans, présente des chiffres en toute transparence. En page 3 de la présentation des comptes 2017, vous avez les écritures de bouclement. Si

vous les additionnez avec le résultat comptable présenté publiquement, vous arrivez à 641 millions de francs. Ce n'est donc pas 1 milliard! Il y a ensuite une série d'écritures extraordinaires, sur 2017, que la Commission des finances va examiner ce soir à 17 h.30. Il ne sert à rien de vouloir gonfler ces chiffres et de parler de trésor de guerre, comme on l'a fait avec les paysans. Il faut de la précision pour pouvoir ensuite analyser les éléments, la tête froide. Il n'y a pas non plus 30 % de gens qui ne paient pas d'impôts dans le canton; c'est le cas à Lausanne. Dans le canton, c'est un peu moins: environ 22 %. Par ailleurs, il est compliqué de comparer les contribuables entre eux, puisque dans la statistique, à 18 ans, vous êtes un contribuable. Or, à 18 ans, vous ne payez pas forcément d'impôts. Il faut donc élaguer tous les contribuables âgés de 18 à 24 ans qui sont en train d'apprendre leur futur métier. Ici aussi, il ne sert à rien de vouloir gonfler les chiffres ou de créer des tensions entre les contribuables. Il faut rester calme et serein dans ce débat.

Ce qui fait la force d'une démocratie, c'est la pluralité des impôts. Si vous avez un seul impôt, c'est une catastrophe programmée. C'est le modèle que certains Etats européens — dont certains pays voisins — connaissent. Lorsqu'on concentre l'impôt sur une petite frange de la population, commence ce que l'on nomme la tyrannie fiscale : lorsque plus de 50 % de gens ne payent pas un profil d'impôts, ils ne sont plus concernés et ils le font subir aux autres. C'est pour cela qu'il faut toujours garder une modération et une pluralité dans la fiscalité. Le nom de Proudhon a été cité par Philippe Vuillemin, car il est vrai que le canton de Vaud a lancé, en 1860, un concours et Proudhon qui était un anarchiste rouge au départ a fini anarchiste noir à la fin. Sa théorie de l'impôt visait à le faire évoluer, à le rendre compatible avec la notion d'une société qui évolue.

Au nom du Conseil d'Etat, j'en appelle à une stratégie globale et j'en appelle aussi au calme. Je ne peux que donner raison à M. Rapaz : le volet social de la RIE III est très important. La Commission des finances a déjà commencé à examiner certains crédits supplémentaires sur le volet social de la RIE III. Mais le volet social va de pair avec le volet fiscal ; on ne peut pas les déconnecter car c'est un tout. D'ailleurs, les milieux économiques ont clairement annoncé la couleur : en raison de la baisse fiscale, ils réinjectent 100 millions dans le soutien au pouvoir d'achat par le biais des allocations familiales. C'est un tout et on ne peut pas uniquement prendre que ce qui nous intéresse. Ainsi, 87,12 % des Vaudoises et des Vaudois ne se sont pas trompés en votant l'entier de la feuille de route de la RIE III vaudoise pour soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Nous devons maintenant mettre en œuvre la RIE III et ce n'est pas simple. Pour les communes, la question n'est pas de savoir si la RIE III posera un problème pour 2019. Ce n'est pas là que réside l'enjeu, mais dans la péréquation. Lorsque le canton redistribuera la part fédérale, comment faire pour la redistribuer à toutes les communes ? Ce sera difficile. Comment faire pour distribuer ce que les grandes sociétés vont payer en plus à toutes les communes ? Il y a une trentaine de communes concernées et donc 270 qui ne sont pas directement concernées, mais qui attendent aussi un retour sur la part que les grandes sociétés vont mettre sur la table. Comment faire pour distribuer ce que le Conseil d'Etat et les milieux économiques donnent : petite enfance, augmentation de la cotisation à partir de 2019 sur la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ? Toutes ces questions sont liées à la péréquation entre les communes et c'est là que réside l'enjeu de la RIE III vaudoise ; ce n'est pas de savoir s'il faut distribuer 20 ou 30 millions en plus. J'ai lu le communiqué de presse de l'Union des communes vaudoises et les 27 millions feront partie du paquet global. Aujourd'hui, on sait que la baisse fiscale de 2017-2018 de 8,5 à 8 % n'est pas due. Le Conseil d'Etat, magnanime, est d'accord de répondre favorablement à la motion de Mme Wyssa et de mettre ces 27 millions dans le pot. Un nouveau questionnement se pose alors : comment faire pour distribuer ces 27 millions et sous quelle forme? Est-ce que ce sera par le biais des points d'impôts, par celui des habitants, par celui des travailleurs? C'est une question qui est sur la table des communes. Ici aussi, il faudra trouver un chemin et ce n'est pas simple.

Je voudrais maintenant revenir à une vision un peu plus globale. Les comptes 2017 sont positifs et on ne peut que s'en réjouir. D'autres cantons sont dans une situation plus compliquée... Les comptes nous permettent de nous projeter et le Conseil d'Etat souhaite revenir devant vous, avec une nouvelle feuille de route, pour apporter un éclairage à la fiscalité et éviter de faire des modifications « à la hache » sans avoir une vision d'ensemble. Ma collègue, Mme de Quattro, a combattu en commission un texte qui concerne la taxe automobile, qui n'est pas vraiment une taxe, mais un impôt historique sur

la possession d'un véhicule. Cet impôt est versé à la caisse générale. Aussi, il faut le prendre dans sa globalité; c'est peut-être le choix que le Conseil d'Etat et le parlement feront, je n'en sais encore rien.

Si vous soutenez l'initiative des jeunes PLR, soutenue par les jeunes UDC et les jeunes vert'libéraux, qui concerne l'assurance-maladie, il faut avoir à l'esprit qu'il y aura une baisse. Le Conseil d'Etat a aussi souhaité traiter de l'impôt sur la fortune ; il l'a indiqué dans son programme de législature. Il y a aussi quatre ou cinq textes sur la fiscalité qui me seront renvoyés prochainement. Il nous faut donc une vision globale pour rentrer calmement dans la RIE III vaudoise. Ceux qui sont devins et magiciens et connaissent à l'avance les incidences fiscales de la RIE III vaudoise, tant mieux pour eux. Mais ce n'est qu'en 2020 ou 2021 que nous connaîtrons l'incidence réelle de la RIE III vaudoise sur les finances publiques, parce que les sociétés déposent leurs comptes 2019 en 2020 et que nous taxerons en 2021. Telle est la réalité du modèle fiscal. Jusqu'en juin 2020, les sociétés pourront faire de la planification fiscale ou de l'optimisation fiscale ordinaire, pour sauver peut-être des emplois. Dans ce canton, je connais plusieurs sociétés — et pas des moindres — qui ont un clair besoin d'une planification fiscale pour sauver plusieurs centaines d'emplois. Cela veut dire que l'outil de la fiscalité permet de garantir et de sauver des emplois. Ce sont des choses ordinaires et saines, dans une démocratie, que de se poser des questions de planification fiscale, et non pas de croire que les gens vont faire automatiquement des rabais ou autres...

Revenons à la vision et à la stratégie globale. Le Conseil d'Etat vous a entendu ; il vous demande de renvoyer la motion à l'examen d'une commission, parce qu'elle s'inscrit dans un ensemble, avec les autres textes de la RIE III ou du dialogue que nous aurons avec les communes. Nous le ferons : nous avons déjà annoncé que nous mettrons sur la table 27 millions, soit presque un point d'impôts ; c'est beaucoup d'argent qui n'est pas forcément dû, mais que nous donnerons pour soulager les communes dans la période de transition avec la Berne fédérale. Demain, le Conseil des Etats va rendre publics ses travaux, étant donné que la commission est pratiquement arrivée au terme de son travail. Le Conseil national va ensuite examiner le Projet fiscal 2017 durant l'été et, à la fin du mois de septembre, nous aurons une vision, au niveau fédéral, sur cette réforme fiscale fondamentale pour garantir des emplois à nos enfants. Je crois que le peuple vaudois ne s'est pas trompé lorsqu'il a voté à 87 % la réforme fiscale et la feuille de route vaudoise dans le domaine du social. Dans vingt ans, nous pourrons faire les calculs de la RIE III vaudoise. Dans vingt ans, nous connaîtrons la situation de ce canton et la création des postes de travail dans le cadre de ce modèle économique.

Le Conseil d'Etat vous a entendu. Il privilégie une vision et une stratégie globales. Nous ne pourrons pas tout faire. Nous ne pourrons pas augmenter les impôts; la classe moyenne ne paiera pas plus d'impôts. Le Conseil d'Etat a pris des engagements, en garantissant que la baisse des impôts sur les entreprises ne se répercutera pas sur les personnes physiques, ce n'est pas le but. Les résultats des communes pour 2017 sont plutôt bons, ce que M. Rapaz confirme également. Nous sommes tous dans le même bateau. Si l'Etat fait un bénéfice de 641 millions, on le retrouve au niveau des communes. J'ai déjà lu de nombreux résultats, dans la Broye ou ailleurs. Nous devons trouver un modèle, calmement et de façon intelligente, pour pouvoir digérer la RIE III vaudoise. Je vous encourage à renvoyer cette motion en commission pour que nous puissions l'inclure dans une stratégie globale.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG): — Je me permets une courte intervention, parce que M. le conseiller d'Etat tient des propos inexacts. J'ai sous les yeux la brochure de la votation sur laquelle le peuple vaudois s'est prononcé. La question posée au peuple vaudois, le 20 mars 2016, était la suivante : « Acceptez-vous la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux ? » Le peuple ne s'est jamais prononcé, contrairement à ce que vous avez dit, sur le volet social que, pour notre part, nous avons soutenu. Monsieur Broulis, les mots ont un sens ; on peut leur faire dire le contraire, mais ce n'est pas parce que vous répétez une contrevérité qu'elle devient vraie.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat: — L'extrême gauche de ce canton voit toujours la même chose: le complot permanent. Avouez-le, monsieur Dolivo! Je rappelle que le Conseil d'Etat avait lié les décrets entre eux pour leur introduction. Vous vous souvenez? C'est ce texte que le Conseil d'Etat a signé avec les milieux économiques, parce que ces derniers ne vont pas donner 100 millions supplémentaires sans quelques garanties. C'est un tout! Vous n'avez pas voté ce texte, c'est votre choix. Le Conseil d'Etat se bat pour garantir des postes de travail à nos enfants et c'est ça qui est

fondamental! Dans le cadre de la RIE III vaudoise, il y a bien deux volets qui ont été votés: la main des impôts et la main des prestations... (*Réactions dans la salle*.) Ce sont ces deux mains qui donnent une assise à une démocratie.

La discussion est close.

Le renvoi direct au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à une commission, est choisi par 90 voix contre 51 et 1 abstention.